

ASSEMBLEE PLENIERE DE 28 ET 29 NOVEMBRE 2006

Consolider le dialogue social Projet d'avis présenté par Paul Aurelli et Jean Gautier

Intervention de Pierre-Jean Rozet

Monsieur le Président,
Messieurs les Rapporteurs,
Cher(e)s Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Nous savions en ouvrant ce chantier de la consolidation du dialogue social que les débats seraient difficiles. Après plus de quarante heures passées en commission, non seulement l'impression de départ s'est largement confirmée, mais nous avons eu la nette impression que certains jouaient une stratégie de l'enlèvement ou de la surenchère, peu propice aux débats sereins auxquels nous sommes habitués dans cette enceinte.

Dans ce climat, nous ne pouvons que saluer la disponibilité et l'attitude d'écoute de nos deux rapporteurs, qui ont su prendre en compte beaucoup de propositions et suggestions émanant de différents groupes, tout en restant fidèles à leur intuition de départ. Nous saluons également l'attitude du Président Dermagne qui a assumé son rôle avec autorité et avec sagesse.

La question qui nous est posée n'est pas mineure. Poser en termes renouvelés les problématiques de la représentativité syndicale, des conditions de validité des accords collectifs, du développement de la présence syndicale et de la négociation dans les PME, de règles claires et transparentes pour la contribution des pouvoirs publics aux missions d'intérêt général revient à interroger le cadre général de la représentation collective des salariés, leur rapport aux organisations syndicales, la façon dont ils se projettent dans les lieux où se déterminent leurs conditions de vie au travail.

Nous en convenons tous : nous vivons une crise des différents modes de représentation aux plans institutionnel, politique, social ou associatif. Cette crise entre en résonance avec un salariat plus éclaté, plus fragmenté, plus précaire, qui cherche de nouveaux repères et aspire à la négociation de garanties collectives innovantes.

Face à cette demande, nous ne pouvons jouer petit bras, encore moins manœuvre d'appareils. L'heure est à insuffler davantage de démocratie dans notre système de relations sociales.

La démocratie sociale n'est pas un supplément d'âme, c'est un besoin et une nécessité. Sa conquête passe par une réforme du Code du travail qui, entre autres, démocratise la négociation collective. Il s'agit d'une part de permettre aux salariés d'être pleinement

informés sur son déroulement et consultés sur ses enjeux. Pour cela, de solides garanties collectives restent à conquérir.

D'autre part, comme vous le proposez dans votre avis, les règles de validation des accords doivent être refondées : la signature d'un syndicat doit compter de façon proportionnelle à la représentativité que lui donnent les salariés lors des élections professionnelles.

Par ailleurs, des règles renouvelées, dans le même esprit que celles préconisées dans le projet d'avis, doivent être mises en œuvre pour la Fonction publique tant les relations sociales dans ce secteur sont dégradées voire inexistantes.

Nous l'affirmons avec force : la négociation ayant pour enjeu la qualité et le niveau des normes sociales qui conditionnent le contenu du travail et les moyens de l'existence, doit être conçue et pratiquée comme étant avant tout un droit des salariés. C'est la fonction et la responsabilité des organisations syndicales de constituer et d'organiser ce droit en permanence, et ce en toute indépendance de la direction de l'entreprise.

Mais en retour, pour que la négociation soit vécue par les salariés comme un droit qui est le leur, la maîtrise de la représentativité syndicale doit leur appartenir. Il faut donc en finir avec une représentativité octroyée par un décret de quarante ans : le droit de participer à des élections professionnelles de représentativité doit être ouvert à tous et rendu effectif pour tous. Ainsi peut-on dépasser la contradiction apparente entre les deux exigences de maîtrise de la négociation par les salariés et de monopole syndical de négociation.

Chers collègues, la CGT ne partage pas toutes les considérations et propositions du projet d'avis qui nous est soumis aujourd'hui ; mais en mettant au cœur de ses préoccupations de nouvelles règles de représentativité et de validation des accords collectifs pour permettre à chaque salarié de peser sur les choix qui le concerne, cet avis ouvre courageusement la voie à une nouvelle ère dans les relations sociales de ce pays qui devront trouver une traduction législative. C'est la démocratie qui se trouve confortée, c'est notre Assemblée qui s'en trouve grandie.

Consciente de ses responsabilités et des transformations qui restent encore à opérer, la CGT s'engagera résolument en votant ce projet d'avis si ses options fondamentales demeurent.

